

**AV3**

Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit

**6211-24-092**

Simulation visuelle : Stratéaie PEG inc.

## Compte rendu de la période d'information publique du 30 octobre au 29 novembre 2024

# Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit

Initiateur du projet : Parc éolien de la Haute-Chaudière S.E.C.



**INFORMER**



**CONSULTER**



**ENQUÊTER**



**AVISER**

La période d'information publique concernant le projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit a pris fin le 29 novembre 2024. Conformément au mandat qui lui a été confié le 16 octobre 2024 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (Q-2, r. 23.1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

## Le projet

### Justification et description

Parc éolien de la Haute-Chaudière S.E.C., une société en commandite détenue à parts égales par EDF Renouvelables Canada inc. et la MRC du Granit (Énergie Renouvelable Granit inc.), propose d'aménager 20 éoliennes, un poste électrique, des chemins d'accès, un réseau de câbles souterrains, un bâtiment de service et des mâts de mesure de vent permanents sur le territoire des municipalités de Frontenac et d'Audet de même que de la ville de Lac-Mégantic. Ce parc éolien générerait une puissance maximale de 120 MW et produirait suffisamment d'électricité pour combler les besoins d'environ 18 700 foyers québécois. La réalisation du projet nécessiterait un investissement d'environ 370 millions de dollars et créerait quelque 150 emplois au cours de la phase de construction. D'abord exploité pour une durée de 30 ans, le parc éolien serait mis en service en décembre 2026.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

## Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information, des conversations téléphoniques, des lettres et des messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations concernent :

- ▶ Les producteurs forestiers touchés par le projet;
- ▶ Le tracé (son emplacement, sa distance par rapport au tracé de la ligne Appalaches-Maine, les critères qui ont déterminé sa conception dans les zones agricoles; le réseau de câbles sous-terrain);
- ▶ Le déboisement et le reboisement (local ou non);
- ▶ Les milieux humides;
- ▶ Le bruit;
- ▶ Le positionnement des éoliennes par rapport aux érablières;
- ▶ Les répercussions sur la température, le vent;
- ▶ Le poste électrique (ce qui s'y trouvera, sa dimension);
- ▶ Le possible ajout d'éoliennes dans une deuxième phase;
- ▶ La dimension des éoliennes (par rapport à celle des éoliennes du parc de Saint-Robert-Bellarmin);

- ▶ Les émissions sonores (comparativement à celles du parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin);
- ▶ Les redevances pour les propriétaires touchés;
- ▶ Le démantèlement (conservation des chemins d'accès);
- ▶ La provenance des travailleuses et travailleurs;
- ▶ L'investissement de chacun des deux partenaires;
- ▶ Le nombre de mégawatts produits;
- ▶ La distance entre les éoliennes et les résidences les plus proches.

Il est possible de visionner la [séance publique d'information](#) pour prendre connaissance des échanges entre les citoyens et citoyennes et Parc éolien de la Haute-Chaudière S.E.C. sur les sujets mentionnés ci-haut.

## Les communautés autochtones

À la lecture de l'étude d'impact, il est apparu que l'initiateur avait consulté la Nation W8banaki et la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik au sujet de son projet. Le BAPE s'est donc assuré que les représentants de ces deux communautés soient informés de la tenue de la période d'information publique et qu'ils sachent à qui s'adresser s'ils avaient des questions à ce sujet.

## Les activités d'information et de communication

### La séance publique d'information

<b>Date</b>	Mercredi 13 novembre 2024 à 19 h 30
<b>Lieu</b>	Salle communautaire de Frontenac 2430, rue Saint-Jean
<b>BAPE : Animation</b>	Josiane Ouellet
<b>BAPE : Modératrices</b>	Kim Maloney Véronique Beaulieu
<b>Initiateur du projet</b>	Parc éolien de la Haute-Chaudière S.E.C.
<b>Assistance en salle</b>	19 personnes
<b>Assistance en ligne</b>	12 personnes
<b>Durée</b>	1 h 30
<b>Nombre de questions posées</b>	29

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

- Un premier [communiqué de presse](#) a été publié le 30 octobre 2024 afin d'annoncer le début de la période d'information publique, la date, le lieu et l'objectif de la séance publique d'information ainsi que le centre de consultation ouvert dans le cadre de ce dossier. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 13 novembre 2024, date de la séance publique d'information.
- Un deuxième [communiqué de presse](#) a été publié le 30 octobre 2024 afin de convier les membres des médias à un breffage le 31 octobre 2024. Lors de sa présentation, le BAPE a abordé, entre autres, [sa mission, ses rôles](#) et [l'implication des citoyennes et citoyens](#) lors d'une période d'information publique sur un projet. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin de la tenue du breffage médias.

## Le site Web

Ont été déposés sur le site Web du BAPE le communiqué de presse annonçant la période d'information publique ainsi que l'ensemble des documents relatifs au projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont aussi accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ([www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca)).

## Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes *Facebook*, *X* et *LinkedIn* pour informer la population.

### Facebook – 6 620 abonnés – 6 publications et 2 diffusions

- Le BAPE a rejoint 651 personnes en moyenne par publication;
- Le BAPE a joint 291 personnes en moyenne par diffusion.

### X – 3 597 abonnés – 5 publications

- L'organisme a rejoint 70 personnes en moyenne par publication.

### LinkedIn – 1 469 abonnés – 2 publications

- L'organisme a rejoint 227 personnes en moyenne par publication.

## Publicité

Pour maximiser ses chances de joindre les citoyennes et citoyens des milieux d'insertion des projets, le BAPE diffuse de la publicité dans des médias locaux. Cette fois, il a opté pour l'édition électronique du journal *L'Écho de Frontenac* et pour le site Web de ce média. Il a aussi annoncé la séance publique d'information dans Google Ads.

## Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle du projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 275 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE par le relais des communiqués de presse.

## Relais d'information

Afin que l'information concernant les périodes d'information publiques soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par les projets, le BAPE demande aux municipalités, aux MRC et aux établissements d'enseignement des milieux visés de la relayer de façon volontaire.

Dans le cadre du projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière, le BAPE a contacté la MRC du Granit, toutes les municipalités qui en font partie ainsi que le Cégep Beauce-Appalaches et le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons (CSSHC). Parmi eux, la MRC, le CSSHC et huit municipalités ont accepté de faire rayonner la période d'information publique et la séance publique d'information dans leurs médias sociaux, leur site Web ou leur babillard.

## Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés en format papier dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre de consultation	Adresse
Médiathèque Nelly-Arcan	3700, rue Lemieux, Lac-Mégantic

## La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique.

Date	Hebdomadaire
25 octobre 2024	<i>L'Écho de Frontenac</i>

## Relations avec les médias

### Les relations de presse

Le BAPE a tenu un breffage médias, qui a pris la forme d'un webinaire, le 31 octobre 2024 à 14 h.

De plus, des courriels ciblés ont été envoyés à des journalistes d'une dizaine de médias susceptibles de couvrir la période d'information publique le 30 octobre 2024 ainsi que le matin de la séance publique d'information, le 13 novembre 2024.

### La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué de presse annonçant cette période et la séance publique d'information du 13 novembre 2024, 18 articles ou reportages ont été diffusés dans des sites Web (mabeauce.com, enbeauce.com, monthetford.com), des journaux (*La Tribune*, *L'Écho de Frontenac* et *L'Éclaireur progrès*) ainsi qu'à la radio (ICI Estrie (émissions *Par ici l'info* et *Vivement le retour*), 103,5 FM et 107,7 FM). Ces articles ont abordé notamment le projet, la période d'information publique et la séance publique d'information. Les journalistes ont retenu de la séance que le projet était bien accueilli par la population. Ils ont rapporté certains des thèmes abordés (bruit, déboisement, propriétaires touchés, possibilité ou non d'une deuxième phase, partenariat entre EDF et la MRC, etc.) et évoqué des comparaisons entre le projet proposé et le parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin. La présence de plusieurs représentants du monde municipal ainsi que la conclusion d'ententes avec deux communautés autochtones ont aussi été mentionnées.

Québec, le 6 décembre 2024

Josiane Ouellet, conseillère en communication et chargée du dossier